

Procès-verbal

Emetteur Direction des ressources humaines
Référence

Date

Destinataires Membres du CT central

Copie Comité de direction et directeurs interrégionaux

Objet **Comité technique central extraordinaire du 17 mars 2016**

Liste des présents

Représentants de l'administration

Dominique GARCIA, Président
Olivier PEYRATOUT, Directeur général adjoint
Benoît LEBEAUPIN, Directeur des ressources humaines
Karim CHETTOUH, Directeur des ressources humaines adjoint
Emmanuelle SOGNOG-BIDJECK, Responsable des relations sociales
Ghislaine KELOMEY, Chargée de la réglementation appliquée

Représentants du personnel

Titulaires

Frédéric JOSEPH, SGPA CGT Culture
Franck THIEROT, SGPA CGT Culture
Nathalie VALOUR, SGPA CGT Culture
Aline BRIAND, SUD Culture Solidaires
Benjamin HERARD, SUD Culture Solidaires
Corinne CHARAMOND, SNAC FSU

Suppléants

Jean-Philippe BAGUENIER, SUD Culture Solidaires
Nathalie MILLARD, SGPA CGT Culture
Sylvie SERRE, SNAC FSU

Experts pour l'administration

Benoît KAPLAN, Ministère de la Culture et de la communication
François JOURDAN, Ministère de la Culture et de la communication

Ordre du jour

- I. Examen du projet de décret relatif à l'Institut national de recherches archéologiques préventives et modifiant le Livre V du code du patrimoine (pour avis) 3

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de Monsieur GARCIA.

Monsieur LEBEAUPIN procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur GARCIA accueille Benoît KAPLAN, Sous-directeur de l'archéologie (SDA), et François JOURDAN, chargé du suivi de la tutelle de l'institut au sein de la SDA.

Monsieur THIEROT est désigné secrétaire adjoint de séance.

I. Examen du projet de décret relatif à l'Institut national de recherches archéologiques préventives et modifiant le Livre V du code du patrimoine (pour avis)

Monsieur GARCIA indique que la dernière version de la documentation a été transmise la veille, intégrant les modifications du texte actées lors du Comité technique ministériel du 11 mars 2016. Cette transmission permet de travailler ce jour sur le texte modifié comme cela était convenu. Monsieur GARCIA s'enquiert d'éventuelles interventions liminaires.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) estime qu'il aurait été possible d'adopter une meilleure méthode de travail sur ce projet de décret. Il regrette la méthode employée, en dépit des améliorations obtenues. Aucun argument de fond n'a été donné pour l'évolution de la gouvernance vers une présidence exécutive, hormis le rapprochement avec le modèle pratiqué par le ministère concernant ses établissements publics. Cependant, chaque établissement a sa spécificité que la gouvernance doit refléter. L'administration a tenté de passer en force sur ce dossier. L'IGAC a engagé une mission sur les conséquences statutaires et organisationnelles de ce décret. Il aurait été préférable de s'interroger sur la nécessité d'une évolution avant d'en prendre la décision.

Madame CHARAMOND (SNAC FSU) s'associe à ces propos et regrette qu'en dépit des travaux engagés sur ce décret depuis un an et demi, le texte n'ait pas été davantage toiletté dans le sens de l'intérêt général de l'établissement et des agents.

Monsieur GARCIA reconnaît les difficultés qui ont marquées le déroulement de ces discussions. Il déplore le temps perdu autour de ce dossier.

Monsieur HERARD (SUD Culture Solidaires) annonce que SUD Culture souhaite donner lecture de la déclaration faite au Comité technique ministériel, pour qu'elle soit annexée au présent procès-verbal.

Monsieur HERARD donne lecture de cette déclaration (annexée au présent procès-verbal).

Monsieur KAPLAN indique que cette réforme marque une étape importante pour l'INRAP. Le projet, qui existe depuis 2009, s'inscrit dans un ensemble plus général mais reste un élément propre à l'INRAP. Monsieur KAPLAN confirme que le ministère de l'Economie et des finances et la Cour des comptes ont chacun, avec des demandes spécifiques, marqué leur volonté de favoriser l'harmonisation des modes de gouvernance, auquel répond le principe de présidence exécutive. L'INRAP rejoint désormais ce modèle. La Direction générale des patrimoines et la Sous-direction de l'archéologie estiment que cette organisation est particulièrement adaptée à l'INRAP. Le fait de confier la présidence exécutive à un archéologue dont l'autorité est reconnue au sein de la communauté scientifique adresse un message fort, notamment vis-à-vis de l'extérieur et, en particulier, du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'INRAP doit constituer un

Approuvé à la majorité en séance du 4 mai 2016

acteur central de la recherche archéologique. Il est important que le décret précise que le président sera choisi parmi les personnalités ayant une compétence dans le domaine de l'archéologie.

Au cours des discussions qui se sont accélérées au printemps dernier, Monsieur KAPLAN estime avoir entendu les risques et les inquiétudes exprimés par les organisations syndicales. Le Ministère a ainsi pris en compte un certain nombre de remarques. Tout d'abord, l'établissement fonctionnera avec une présidence exécutive, assistée d'une direction générale forte. La gestion de l'INRAP est très complexe, notamment en raison de ses obligations et ses compétences étendues. L'institut est chargé d'intervenir sur l'intégralité du territoire, en dernier recours et parfois en première instance. Il entretient des relations avec le monde universitaire, les collectivités territoriales et les aménageurs et, avec ses 2 000 emplois, constitue l'un des plus importants établissements du ministère de la Culture.

Monsieur KAPLAN rend hommage à Pierre DUBREUIL pour son action en tant que directeur général. Cette mission était extrêmement lourde dans sa configuration antérieure. L'établissement doit pouvoir s'appuyer sur la complémentarité de ses dirigeants. Dans l'esprit du Ministère, le poste de directeur général de l'INRAP est puissant et il vient à l'appui du président exécutif pour ce qui concerne l'administration générale de l'établissement. La concertation qui arrive à son terme a permis de parvenir à une rédaction équilibrée.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) indique que cette perception n'est pas partagée. Il fait le parallèle avec le texte de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine actuellement en discussion. En dépit des engagements du Gouvernement, le texte présenté n'est pas conforme au contenu examiné en première lecture à l'Assemblée nationale et inclut plusieurs reculs pour satisfaire le Sénat. Le dialogue a été arraché au prix d'une lutte, l'administration ayant tenté d'imposer aux organisations syndicales la présidence exécutive. L'organisation CGT n'était pas fermée au principe mais refusait le projet initial du ministère de l'Economie et des finances. Ce problème dépasse l'INRAP. Chacun constate aujourd'hui des problèmes de gouvernance non négligeables, au ministère de la Culture. Un bilan de ces dysfonctionnements est indispensable. Monsieur JOSEPH rappelle que l'organisation CGT s'est positionnée sur le fond et non sur des problèmes de personnes. Le départ du directeur général avant la fin de son mandat traduit un problème. La nouvelle configuration du poste sera nettement moins attractive. Monsieur JOSEPH déplore un manque de transparence sur les missions de l'INRAP et se dit sceptique sur la pertinence du texte.

Monsieur GARCIA précise qu'à titre personnel, il considère que ce texte ne constitue pas une ultime étape. Il conviendra de construire ensemble les modalités correspondant aux principes sur lesquels ce texte s'appuie, avec les collègues, les tutelles et le directeur général délégué. Un tel poste, s'il est convenablement conçu, peut être tout aussi attractif que le précédent. Monsieur GARCIA engage les organisations syndicales à reprendre les propos qu'il a tenus devant le Conseil d'administration en 2014. L'INRAP est l'institut national qui a vocation à assumer pleinement ses missions de recherche et d'archéologie préventive.

1. Article 545-2

Monsieur GARCIA constate que le texte propose un retour à la rédaction initiale.

2. Article 545-25-1

Monsieur GARCIA remarque qu'il s'agit d'une création d'article dont il donne lecture.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) rappelle que la CGT est défavorable à la mention du contrat d'objectifs et de performance qui permet au ministère de l'Economie d'imposer ses choix. Il demande de préciser que l'INRAP dispose de moyens « nécessaires » à la réalisation de ses missions, l'Etat assignant de plus en plus de missions aux établissements publics sans leur donner de moyens pour les réaliser.

Madame CHARAMOND (SNAC FSU) souhaite connaître les raisons du refus du Ministère d'ajouter cet adjectif.

Monsieur KAPLAN explique, premièrement, que cet article est présent dans la quasi-totalité des statuts d'établissements publics. C'est une volonté commune du ministère de l'Economie et du Secrétariat général du MCC qui demandent qu'il figure dans le texte. Le Conseil d'Etat pourrait également l'exiger. Deuxièmement, au plan politique, si Monsieur KAPLAN comprend l'analyse des organisations syndicales, il note que l'adjectif « nécessaires » pourrait être utilisé en défaveur de l'établissement dans une discussion budgétaire.

Madame BRIAND (SUD Culture Solidaires) souhaite savoir s'il est possible d'écrire que l'établissement dispose des moyens pour remplir ses missions.

Monsieur GARCIA remarque que l'établissement est normalement en capacité de différer certaines missions fixées par le contrat s'il ne dispose pas des moyens appropriés.

Madame CHARAMOND (SNAC FSU) souligne le manque d'égalité entre les deux contractants. Elle rappelle qu'il a suffi d'un simple amendement voté en catimini pour amputer le volume de RAP de 4 millions d'euros. Les organisations syndicales demandent une véritable discussion sur les moyens dont dispose l'INRAP pour remplir ses missions. Ces dernières années, les moyens consacrés aux opérations archéologiques ont baissé de 25 %. Cette baisse impacte directement les agents sur le terrain. Ils exercent une activité scientifique mais également physique. La baisse des moyens fait qu'en dépit d'améliorations des conditions de travail constantes depuis quinze ans, les agents continuent à être confrontés à des problèmes d'usure physique car ils doivent compenser cette carence. Pour les archéologues, l'adjectif « nécessaire » est vital.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) évoque également l'usure mentale des archéologues. Il rappelle que la première attaque contre la loi de 2001 a consisté en une coupe budgétaire en 2002 pour mettre l'INRAP en difficulté. L'INRAP n'est pas maître des prescriptions. Les moyens alloués aux diagnostics diminuent depuis plusieurs années. Pour réduire les prescriptions, les agents subissent une forte pression à fouiller davantage pendant le diagnostic, de sorte que la méthode a changé alors que les moyens n'en tiennent pas compte.

Madame CHARAMOND (SNAC FSU) ajoute que le manque de moyens pour traiter les sollicitations des aménageurs entraîne le retour des files d'attente, extrêmement préjudiciables à l'INRAP.

Monsieur GARCIA confirme l'évolution du diagnostic qui plaide également pour une évolution de la gouvernance et notamment la prépondérance d'une présidence exécutive scientifique. Il a aussi accepté cette présidence pour défendre l'aspect scientifique et opérationnel de ces dossiers au sein

du conseil national de la recherche archéologique (CNRA) ou de la conférence des conservateurs régionaux de l'archéologie (CRA).

Madame BRIAND (SUD Culture Solidaires) souscrit aux propos de l'organisation CGT sur l'usure des collègues et l'évolution des diagnostics. La baisse des moyens et son corollaire pour obtenir des marchés de fouilles à vil prix obligent les archéologues à s'adapter en travaillant moins bien. Jusqu'à présent, ils devaient effectuer des choix scientifiques. Il leur est désormais demandé d'effectuer des choix économiques. Ils n'ont plus de temps pour interpréter convenablement les données de terrain qu'ils doivent publier pratiquement brutes. Les archéologues sont habitués à effectuer un travail de qualité. Ils n'accepteront pas de bâcler leur travail et seront contraints de rogner sur leur temps personnel. Madame BRIAND doute que les SRA acceptent de recevoir de simples inventaires à la place de rapports.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) rappelle que le premier président de l'INRAP a su peser, face à la direction générale, en imposant des principes scientifiques sans avoir été président exécutif..

Monsieur GARCIA remarque que le contexte a changé et que, jusqu'à présent, le Président de l'INRAP était à temps complet sur cette mission.

Monsieur KAPLAN indique que la question des moyens se pose depuis toujours, même s'il s'agit de l'impôt dont la réversion peut être écartée. Il salue la performance de négociation du Ministère qui est parvenu à obtenir le maintien du budget de 118 millions d'euros. Le Ministère a accompli son devoir vis-à-vis de l'établissement et entend continuer. Ces discussions budgétaires sont difficiles mais le Ministère est déterminé à préserver les capacités de l'établissement y compris pour leur compte de l'évolution des diagnostics.

S'agissant des conditions de fouilles, l'ensemble du dispositif répond au besoin. En particulier, la nécessité d'obtenir des moyens nécessaires pour répondre aux enjeux archéologiques d'un site est présente dans la loi. Le Gouvernement a retiré du projet de loi, le dispositif visant à la mise en place d'une évaluation chiffrée des projets scientifiques d'intervention (PSI) mais l'exigence d'une évaluation scientifique demeure. Par ailleurs, le contrôle scientifique s'exerce sur l'ensemble des opérateurs, qui peut aboutir, le cas échéant, à un relèvement des moyens dès lors que ceux-ci sont jugés insuffisants.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) cite le cas du site de Bonneuil dont la fouille, qui concerne un village médiéval dans sa totalité, est évaluée à 5 millions d'euros. L'INRAP a proposé un devis qui permet de fouiller seulement 5 hectares sur 8, ce qui répond à la prescription. Une entreprise privée a donné la même estimation et une autre entreprise a fourni un devis d'un tiers moins cher. Monsieur Joseph indique qu'il attend de voir comment les services de l'Etat vont se positionner sur ce dossier, notamment concernant la validation du devis le moins cher, nécessairement insuffisant pour répondre aux impératifs scientifiques de la fouille.

Monsieur BAGUENIER (SUD Culture Solidaires) rappelle que SUD Culture a toujours plaidé pour abandonner la marchandisation de l'archéologie et revenir à un dispositif cohérent. De même, il est essentiel de mettre fin au système budgétaire inique opposant les aménageurs et l'archéologie préventive. Tant que ces questions de fond n'auront pas été résolues, la discipline restera en crise.

3. Article 545-30

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) regrette le rejet de la demande d'inscrire dans le décret, la localisation à Paris du Siège de l'INRAP. Il rappelle que, sous la présidence de Nicolas SARKOZY, une bataille longue et difficile a permis d'éviter sa délocalisation. La décision a été prise dans un CTM dont le procès-verbal a été publié un an plus tard. L'organisation territoriale fait qu'il est plus simple de se rendre à Paris depuis partout en France, outre la nécessaire proximité avec les tutelles.

4. Article 545-31

Monsieur GARCIA donne lecture de la nouvelle rédaction.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) souligne la modification importante mentionnant un « appel à candidature sur la base d'un projet scientifique ». Il rappelle que l'Assemblée nationale a voté la résolution 148, en juin 2013, qui propose qu'une commission évalue les candidatures sur la base de projets scientifiques, avec davantage de transparence et notamment une meilleure représentation des femmes. Ce sont les organisations syndicales ont obtenu cette modification. Plutôt qu'une commission *ad hoc*, le Conseil scientifique majoritairement élu semblait adapté pour examiner les candidatures. Le Ministère a refusé cette option et a proposé de travailler sur un arrêté spécifique. Monsieur JOSEPH demande un engagement du ministère de la Culture sur la volonté de travailler sur ce point.

Monsieur KAPLAN indique que les organisations syndicales seront informées du texte qui sera élaboré, sur lequel elles seront invitées à réagir.

Monsieur GARCIA demande si ce projet portera définition d'une commission *ad hoc*.

Monsieur KAPLAN explique que la procédure doit être définie dans son ensemble.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) estime que le Conseil scientifique dispose de la légitimité nécessaire. Il rappelle que le CSRA, majoritairement élu, a été dissout après avoir rendu un avis défavorable sur la loi de 2003. Il se dit atterré par l'attitude rétrograde et opaque de l'administration sur ces sujets. Le CNRA qui lui a succédé n'est pas une instance démocratique et ne bénéficie pas de la même représentativité.

Monsieur KAPLAN assure que le CNRA, qui représente les commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA), instances reconnues par la recherche et l'enseignement supérieur, a su prendre des positions importantes. Il ne s'est jamais réduit à une posture de commission administrative.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) affirme qu'il suffit de désigner les personnes voulues pour que le CNRA rende des avis dans un sens approprié. Les agents de l'INRAP qui y siègent sont constamment accusés de parti-pris. Les avis de cette instance ne sont pas objectifs.

Monsieur GARCIA remarque que les représentants de l'INRAP sont les seuls à siéger au titre de leur institution. Or l'INRAP ne leur a jamais confié de mandat clair. Les agents qui s'y engagent le font toujours en leur nom propre. Il envisage de les réunir prochainement dans la perspective de discuter et d'éclaircir les termes de ce mandat.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) rappelle que le Conseil scientifique doit se prononcer sur ces représentants qui ont toujours été plus ou moins imposés, notamment en l'absence d'appel à candidatures.

Madame SERRE (SNAC FSU) explique qu'une personne qui fait acte de candidature et présente un projet se trouve dans une position plus forte que celle désignée sur son nom propre. Une personne élue se sent elle-même plus légitime à éventuellement contester son administration.

Monsieur KAPLAN assure qu'il partage certains des éléments mis en avant par les organisations syndicales mais pas les conclusions qu'elles en tirent. Le CNRA est une institution qui joue un rôle important au niveau national, comme le prouve le nombre d'amendements déposés par les deux assemblées. Il trouverait dommage de fragiliser cette institution, par de tels discours, au moment où les deux assemblées la considèrent positivement.

Selon Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture), le rôle du CNRA se résume à la délivrance des agréments. Il ne pèse plus sur les décisions politiques comme le faisait le CSRA. Le Sénat demande que les aménageurs privés y soient représentés.

Monsieur BAGUENIER (SUD Culture Solidaires) regrette que la doctrine privée ne fasse que progresser au détriment de la doctrine publique.

Monsieur KAPLAN ne partage pas cette appréciation compte tenu des amendements proposés et cite l'exemple du crédit d'impôt recherche (CIR).

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) constate que ni l'INRAP ni la SDA ne se sont emparés de la question pour dénoncer la distorsion de concurrence créée par l'usage du CIR par les opérateurs privés. Il estime que la capacité de la culture à négocier avec le ministère de l'Economie est nulle. Un amendement suffira à annuler cette avancée.

5. Article 545-32

Madame SERRE (SNAC FSU) souhaite savoir pourquoi le Conseil scientifique n'apparaît plus dans cet article relatif à la présidence.

Monsieur GARCIA rappelle que sa composition est fixée par la loi et non par décret.

Monsieur PEYRATOUT ajoute que cet article réglementaire énonce simplement les compétences du Président.

6. Article 545-33

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) constate que les compétences déléguées au Directeur général par le Président ne sont pas toujours claires. La CGT demandait que ces délégations soient présentées au Conseil d'administration, notamment dans un souci d'information des agents, dès la prise de fonction de l'un ou l'autre. Il regrette que cette demande n'ait été que partiellement prise en compte alors que la confusion des fonctions constitue une source importante de dysfonctionnements.

Monsieur GARCIA s'engage à présenter ces éléments de délégation lors du prochain Conseil d'administration.

7. Article 545-34

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) regrette le rejet par le ministère de la demande visant à augmenter le nombre de représentants du personnel élus au conseil d'administration. Il rappelle que l'argumentation opposée à cette demande était qu'en général, les administrateurs élus au titre de la représentation des personnels sont au nombre de deux contre quatre pour l'INRAP.

8. Article 545-35

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) explique son opposition à l'ouverture de la possibilité pour l'établissement de participer, sur avis du CA, à des groupements d'intérêts publics (GIP). En effet, ce type de structure permet de recruter sous droit privé et, accessoirement, de capter du crédit d'impôt recherche. Les organisations syndicales sont extrêmement opposées à ce que cette dérogation au droit figure dans le décret, même si le Ministère assure qu'il n'a aucune mauvaise intention.

Monsieur GARCIA reconnaît que Vincent KRIER a effectué une analyse de qualité lors de son exposé sur ce point en CT ministériel.

Madame CHARAMOND (SNAC FSU) confirme que cette possibilité illustre les différents moyens de privatiser les missions de service public. L'urgence justifie aisément toutes les dérives. Les organisations syndicales ont souligné ce risque au CT ministériel. Elle déplore fortement l'ajout d'autres possibilités de déroger à la règle de service public. Il suffira que l'établissement soit en difficulté, pour des raisons de budget ou de plafond d'emploi, pour qu'il crée une filiale ou un GIP, en partenariat avec un opérateur privé ou un groupement de régions, dérogeant ainsi à la règle du « retour à la règle » et renouant avec la précarité. Cet ajout apparemment anodin déconstruit sur le long terme toutes les actions passées. Le risque de dérive est grand.

Monsieur GARCIA prend l'engagement formel que, sous sa présidence, il ne sera pas procédé à la réalisation de groupements d'intérêts publics avec des opérateurs privés.

Monsieur HERARD (SUD Culture Solidaires) estime que cet article n'a aucune utilité dans ce décret. Comme les autres organisations syndicales, SUD Culture s'opposera toujours à un tel montage.

Monsieur KAPLAN explique que, sans cette mention, l'établissement pourrait prendre une telle mesure sans même en informer le Conseil d'administration. Elle constitue donc une forme de garantie donnée aux représentants du personnel. En outre, cet article permettra à l'INRAP de s'adapter aux formes de partenariat utilisées notamment par les collectivités territoriales.

La séance est suspendue entre 11 heures 35 et 11 heures 55.

9. Article 545-36, Article 545-39

Les rédactions sont inchangées.

Approuvé à la majorité en séance du 4 mai 2016

10. Article 545-40

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) salue le fait que le nombre de mandats soit limité à deux concernant le poste de directeur général.

11. Article 545-41

La rédaction est inchangée.

12. Article 545-42

Concernant les avis à rendre sur la nomination du directeur scientifique et technique, Monsieur GARCIA rappelle qu'il était initialement proposé un avis du CNRA puis un avis du Conseil scientifique. Dorénavant, l'avis revient désormais au Conseil scientifique et au seul vice-président du CNRA.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) explique qu'un compromis a été trouvé puisqu'il était difficile d'accepter que des représentants d'entreprises privées siégeant au CNRA puissent rendre un avis sur la désignation du Directeur scientifique de l'INRAP.

13. Article 545-44

L'article est abrogé.

14. Article 545-46, Article 545-50

Les rédactions sont inchangées.

Madame CHARAMOND (SNAC FSU) rappelle que les organisations syndicales avaient demandé d'exclure les membres élus du Conseil d'administration de l'interdiction d'exercer plus de deux mandats.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) confirme que les principes généraux du droit qui garantissent la liberté de l'action syndicale ne permettent pas de contraindre les organisations syndicales dans le choix de leurs représentants.

Monsieur GARCIA en déduit que le texte n'est pas modifié, puisqu'il porte sur les autres mandats d'administrateur et que le principe général du droit qui prévaut concernant la liberté d'organisation de l'action syndicale permet aux représentants élus de siéger sans limite de mandat.

15. Article 545-50-1, Article 545-50-2, Article 545-57

Monsieur GARCIA donne lecture de ces articles qui ne suscitent aucun commentaire.

Monsieur GARCIA propose de procéder au vote.

La parité syndicale se prononce par 2 voix pour (SUD) et 6 voix contre (CGT, FSU).

Approuvé à la majorité en séance du 4 mai 2016

Déclaration de SUD-Culture-Solidaires relative au changement de gouvernance de l'Inrap

Depuis l'automne dernier Sud-Culture-Solidaires s'est prononcé en faveur d'un changement du mode de gouvernance de l'Inrap et du passage à une présidence exécutive. Notre organisation syndicale est très critique sur les treize années passées de gouvernance de L'Inrap.

Nous avons exprimé à maintes reprises nos analyses aussi bien par écrit que oralement dans les instances de l'Inrap ou lors de diverses réunions au Ministère de la Culture. Nous avons notamment détaillé notre argumentaire début 2015 dans un document de 14 pages intitulé : « 13 ans après... l'Inrap : Etat des lieux ».

Pour Sud-Culture-Solidaires, il faut recentrer l'organisation et le fonctionnement de l'Inrap sur ses missions premières, ses missions scientifiques. Consultée par referendum, notre section syndicale de l'Inrap s'est prononcée très majoritairement pour ce changement de mode de gouvernance et pour que la Direction scientifique occupe enfin la place centrale qui aurait du être la sienne dès la mise en place de l'Institut de Recherche.

Nous souhaitons donc un réel recentrage sur l'activité scientifique, et cela faute de ne pouvoir proposer une organisation de l'Institut plus conforme à des principes autogestionnaires.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) explique que la manière dont le débat a été ouvert sur ce dossier a été très mal perçue. Le texte a évolué après un important travail qu'il convient de saluer. Il aurait cependant été préférable de le faire précéder d'une réflexion sur la gouvernance de l'Institut. En dépit des améliorations, l'opposition reste marquée au sein de l'organisation CGT qui estime que les choses ont été prises à l'envers sur ce dossier.

Madame SERRE (SNAC FSU) espère qu'à l'avenir, les échanges sur le fond et l'archéologie préventive seront plus nombreux que sur la forme. Compte tenu du calendrier, l'organisation FSU regrette de ne pas avoir pu discuter des questions de fond. Elle conserve ses doutes sur plusieurs sujets comme le contrat d'objectifs et de performance ou l'évolution des établissements publics. Elle salue néanmoins certaines évolutions qui sont très importantes, comme l'appel à candidatures pour le Président, qui viendra avec un projet.

Monsieur GARCIA indique qu'il ne serait jamais venu à l'INRAP sans un projet clair pour l'établissement. Il sera toujours respectueux des statuts de l'Institut. Il conviendra de travailler ensemble pour porter une vision d'un service public de qualité, afin de garantir l'avenir de l'Institution et de conserver un sens au travail des archéologues, sur le terrain. Il conclut que le nouveau texte lui semble meilleur que le précédent.

Monsieur JOSEPH (SGPA CGT Culture) confirme que le rôle des organisations syndicales consiste à permettre aux personnels d'effectuer un travail de qualité, ce qui implique parfois d'aborder, au-delà du projet scientifique porté par l'établissement, les conditions de travail ou des sujets réglementaires.

Madame BRIAND (SUD Culture Solidaires) explique que l'organisation SUD Culture n'était pas du tout satisfaite du fonctionnement précédent. Le directeur général dirigeant l'établissement avec une personne ne connaissait réellement les prérogatives du président. L'organisation SUD est satisfaite que l'INRAP soit désormais dirigé par un archéologue. Elle poursuivra son travail pour évoluer vers un véritable projet archéologique et améliorer les conditions de travail des collègues au quotidien.

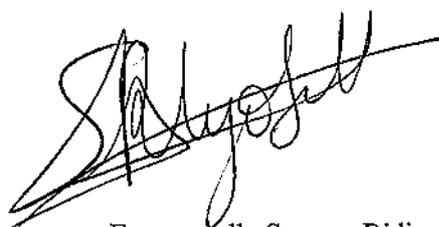
La séance est levée à 12 heures 20.

Le président



Dominique Garcia

La secrétaire



Emmanuelle Sognog-Bidjeck

Le secrétaire adjoint



Franck Thieriot

INRAP
Reçu le

29.03.16 194440

Inrap⁺

**Comité Technique Central de l'Institut de recherches archéologiques préventives
Réuni en séance extraordinaire le 17 mars 2016**

Liste des participants :

Etaient présents pour l'administration :

Dominique GARCIA, Président
Olivier PEYRATOUT, Directeur général adjoint
Benoît LEBEAUPIN, Directeur des ressources humaines
Karim CHETTOUH, Directeur des ressources humaines adjoint
Emmanuelle SOGNOG-BIDJECK, Responsable des relations sociales

Etaient présents pour les représentants du personnel :

Titulaires :

Frédéric JOSEPH, SGPA CGT Culture
Nathalie VALOUR, SGPA CGT Culture
Franck THIERIOT, SGPA CGT Culture
Aline BRIAND, SUD Culture Solidaires
Benjamin HERARD, SUD Culture Solidaires
Corinne CHARAMOND, SNAC FSU

Suppléants :

Nathalie MILLARD, SGPA CGT Culture (*avec voix délibérative*)
Jean-Philippe BAGUENIER, SUD Culture Solidaires (*sans voix délibérative*)
Sylvie SERRE, SNAC FSU (*avec voix délibérative*)

Experts pour l'administration :

Benoît KAPLAN, Sous-directeur de l'Archéologie, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication
François JOURDAN, Chargé du suivi de la tutelle de l'Inrap, Sous-direction de l'Archéologie, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication

Ordre du jour :

Projet de décret relatif à l'Institut national de recherches archéologiques préventives et modifiant le livre V du code du patrimoine (**pour avis**)

Avis rendu :

Projet de décret relatif à l'Institut national de recherches archéologiques préventives et modifiant le livre V du code du patrimoine

Vote :

2 pour (2 SUD Cultures Solidaires)
6 contre (4 CGT Culture, 2 SNAC FSU)
Avis défavorable à la majorité

A Paris, le **17 MARS 2016**

Le président

Le secrétaire

Le secrétaire adjoint

7 rue de Madrid
CS 50008
75381 Paris cedex 08
tél. +33 (0)1 40 08 80 00
fax +33 (0)1 43 87 18 63
www.inrap.fr

Institut national de recherches
archéologiques préventives
Dominique Garcia
Président

Inrap⁺